

ordre du jour

note de séance



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

BADEL Balmain
BAILAT Ariane
BURGERMEISTER Jean
CLEMENCE Alain
DAKOURI Ahmed
DAMARY Martin
FISCO Antonio

GUILLOT Michel
GUZMAN Manuel Allerno Quiro
HALLER Jocelyne
LELONG Aurélie
MADRIGALI Alexandre
MAISON Leslie
MARTENOT Florian

MORETTI Bruno
PERRIN Jean-Pierre
REYMOND Claude administrateur
SENN Mireille
WOODTLI Chantal

16/05/2025 ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L

2025-05-16asro_assemblee ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L.pdf

Chers et chères membres de l'ASRO,
consécutivement aux choix exprimés, je vous invite à l'

**assemblée générale ordinaire
le mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L**

Ordre du jour proposé:

1. la Présidence invite les participant-e-s à se présenter, l'administrateur annonce les personnes excusées, l'ordre du jour est-il accepté et y a-t-il l'annonce de divers ?
2. procès-verbal de l'Assemblée jeudi 7 novembre 2024, observations et adoption;
https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2024-11-14asro_assemblee_note_de_seance_assemblee_asro_du_2024-11-07.pdf
- 3/a bref rapport de l'administrateur : charges non réparties et amortissements planifiés en 2024, coûts assumés par les liquidités jusqu'au 31-12-2025 en matière de communication + d'affranchissement avec état au premier quadrimestre*;
- 3/b déclaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée**;
- 3/c rapport de la commission de révision (personnes en charge de la vérification des comptes);
https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-03-20asro_rapport_verification_comptabilite_2024_leslie_maison_alain_clemence.pdf
- 3/d discussion et adoption du rapport du rapport de vérification, discussion sur une possible correction de la comptabilité 2024 après vérification pour la rendre conforme à la réalité et décision*, discussion et adoption d'un projet* de procédure pour la tenue et la vérification des comptes;
4. élection du Conseil (2 démissions de vérificateur/trice et à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées);
6. maintenance de nos parcs informatiques + sites web + application «next» calendrier = trouver une compétence commune ?
7. si devis fournis > investissement : DreanMachine, appareil modulable comprenant le routeur (2) le Switch (5), un pare-feu avec une mise à jour quotidienne des requêtes IP mondiales malveillantes, une gestion en local des connexions effectuées dans nos locaux via le wifi public (selon rapport envoyé le 2025-01-21);
8. désignation du jour pour une formation sur l'usage de l'assembleuse-plieuse Koelliker;
9. question CGAS : «demander à Swisscom de distinguer la facturation des prestations courantes [internet + liaisons téléphoniques IP] de celles de l'abonnement CGAS +41 79 858 84 30 avec envoi de cette dernière à info@cgas.ch pour règlement», les montants concernés ne figureront plus dans la compta ASRO - bien que l'association reste financièrement responsable vis-à-vis de Swisscom en cas de défaut de paiement momentané ou récurrent de CGAS = discussion et décision.

X. Divers : date de la tenue de notre prochaine assemblée.

Claude REYMOND, administrateur

* dossier <2025-05-16asro administrateur rapport proposition dossier>
en pied de la page <https://www.asro1918.org/spip.php?article230>

** **déclaration jointe en PDF à la convocation**

liste des personnes invitées https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-16b330asro_s02_man_asro_assemblee_19.pdf

ordre du jour note de séance



association
des salles de réunions
ouvrières
rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

1. bienvenue et appel des représentants de membres avec présentation de chacun-e;
2. procès-verbal de l'Assemblée jeudi 11 avril 2024;
https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2024-04-21asro_assemblee_note_de_seance_assemblee_asro_2024-04-11.pdf
3. Appréciation des membres sur la consultation relative à la modification de la périodicité de facturation Communication + Affranchissement qui devient annuelle;
4. élection complémentaire au Conseil ? à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées, mais nos statuts disposent qu'il devrait comporter également Secrétaire + Vice-secrétaire + Trésorier - bien que votre administrateur reste tout disposé à assumer leurs charges respectives comme depuis quelques années;
- x. divers.

14/11/2024 note de seance assemblee ASRO du 2024-11-07

2024-10-30 Présent-e-s: BADEL Balmain CGAS; BURGERMEISTER Jean SSM; DAMARY Martin SSP-VPOD; GUILLOT Michel syndicom; LELONG Aurélie SEV-regional; MORETTI Bruno SEV-TPG retraités; Claude REYMOND administrateur ASRO; excusé.e.s; CLEMENCE Alain SSP; FISCO Antonio syndicom; HALLER Jocelyne OASI.

Le vice-président Martin ouvre la séance à 12h30 et chacun se présente. Il annonce les excusé.e.s Alain et Jocelyne puis un nouveau point sur des problèmes d'électricité et invite les présent.e.s à annoncer les leurs:

5. Aurélie demande quand il sera procédé à l'installation de nouvelles fenêtres et Balmain: quand les murs seront-ils isolés ?
6. Balmain interroge sur l'évacuation d'un gros lot d'affiches de campagnes syndicales ou politiques stockées en cellule E
7. Balmain demande s'il y a des jetons de présence pour participation aux séances d'instances ASRO
8. Balmain se félicite du bac pour compost mais demande comment s'effectue le suivi avec l'évacuation des sacs
9. syndicom souhaiterait rapatrier le secrétariat professionnel, ainsi que la caisse de chômage au Terreau du Temple
10. Bruno signale que sa messagerie et du président PERRIN Jean-Pierre SEV-TPG retraités débordent avec les mails que leur envoient CGAS et ASRO
11. le courriel du jour de Claude concernant les problèmes d'électricité

L'ordre du jour est accepté avec tous ces points, le président passe la parole à l'administrateur.

2. **procès-verbal** de l'Assemblée jeudi 11 avril 2024 = acceptation à l'unanimité.
3. **périodicité de facturation** Communication + Affranchissement qui devient annuelle = validation par l'assemblée.
4. élection complémentaire au Conseil: Claude signale que lorsqu'il a commencé à représenter l'USCG dans ASRO en 1991, le bureau composé du président + vice-président + secrétaire + vice-secrétaire + trésorier siégeait plusieurs fois par mois et le comité d'une douzaine de représentant.e.s tous les deux mois. Quelques années plus tard tout passe par le comité qui se réunit jusqu'à 8 fois par an, il y a une période pendant laquelle chacun reçoit 25 CHF d'indemnité de présence. Puis le Comité décide de fixer à 40 francs le jeton de présence aux séances dès le 01.01.2000 et alloue 2000 CHF par an aux membres du Bureau. Dès qu'il devient un président qui assume également le secrétariat et la comptabilité le nombre de séances se réduit progressivement à 2, voire 1 séance par an et les jetons de présence disparaissent en 2002. Mais il se déclare favorable aux jetons de présence puisqu'ils incitent les titulaires à participer aux réunions nécessaires et c'est d'autant plus important pour les personnes qui ne sont pas des salarié.e.s des organisations membres : «vous vous rappelez que j'ai proposé d'indemniser le travail de 2 à 3 heures des collègues de vérification 150 CHF». L'assemblée lui avait demandé récapitulatif des décisions des instances en matière de financement afin d'établir un règlement qui a été remis en août 2023. S'il n'y a **pas de candidat.e pour compléter le Bureau** et reprendre les charges de Secrétaire ou de Trésorier, l'administrateur propose de rédiger un règlement en matière d'indemnités sur la base du récapitulatif: approuvé.
5. installation de nouvelles fenêtres ou de nouveaux vitrages pour se protéger des variations de température et du bruit : Claude rappelle qu'après l'incendie survenu en 1996, ASRO avait demandé un changement des fenêtres; mais la Gérance nous avait indiqué que les gros travaux de rénovation de l'immeuble seraient entrepris pour son centenaire, soit janvier 2018 - avec une réfection de la toiture et aussi un changement d'ascenseur. En ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment, on n'en sait rien. **L'Assemblée décide - dans un premier temps - de demander à la Ville de Genève (VdG) de changer les vitrages pour les mettre en conformité avec les obligations cantonales à la matière.**
6. évacuation d'un gros lot d'affiches: Aurélie préconise que CGAS contacte la Voirie, ou alors petit à petit, **poser à côté du container à papier** descendu le mardi par Martin ou Antonio un rouleau d'affiches.
7. jetons de présence pour participation aux séances d'instances ASRO: traité en point 4.
8. bac pour compost : Martin informe que c'est Jacqueline qui emporte un sac par semaine et que lors des vacances de cette dernière ce sac lui a explosé dans les mains. il y a huit ans Claude avait déjà tenté de convenir avec la cuisine scolaire de pouvoir utiliser son container, mais cela a été refusé. Aurélie informe qu'il n'y a plus de container de compostable dans la cour côté Mandarin. **ASRO achètera un container de 120 litres à cet effet et préviendra la GIM qu'il sera descendu dans la rue des Terreaux-du-Temple les jours de levée** pour que son contenu soit emporté par les services communaux.
9. rapatrier la caisse de chômage syndicom aux Terreaux-du-Temple: si Martin est favorable à concentrer les activités du SSP dans les trois cellules côté terrasse, c'est pas encore le cas des instances du SSP. Claude a entendu de la bouche d'un syndicaliste SSP que la raison première du refus de renoncer à l'usage de la cellule I c'est qu'elle est plus à l'abri des cambriolages - 2 effractions en 15 ans chez le SSP. Claude informe que la VdG a conclu une convention avec le Mandarin pour la pose d'un portail automatique entre la rue du Temple et la cours, depuis **l'accès à des personnes non autorisées dans la cour ou sur la terrasse est devenu impossible**. Martin pense qu'avec la pose de nouveaux vitrages c'est argument tombera.
10. messagerie des SEV-TPG retraités: si les courriels d'ASRO sont les bienvenus parce que leur section siège une fois par mois et et qu'ils contribuent à l'usage de son local, il demande à la CGAS de réduire ses communications à l'essentiel parce que de toute façon le SEV-regional veille à tenir au courant toutes les sections SEV genevoises des éléments principaux concernant l'activité syndicale: **Balmain prend note.**
11. problèmes d'électricité: Claude a demandé à un technicien d'effectuer des contrôles parce que CGAS a signalé que l'enclenchement de la machine à café provoque des disruptions. Le technicien a rendu son diagnostic à Martin ce matin: il y a 2 ou 3 anomalies et il conviendrait de mettre nos installations aux normes. On ne va pas tirer une nouvelle ligne pour la machine à café ni modifier l'installation qui permet d'éteindre tous les communs lorsque l'on quitte les locaux (les relevés SIG montrent que ce procédé a réduit de manière substantielle notre consommation électrique). Aurélie suggère de compléter le panneau placé en dessus de la machine pour demander aux utilisateurs d'éteindre celle-ci après usage et de retirer la capsule. Martin fait voter un **mandat à l'entreprise KREUTZER pour une intervention** qui assure de manière pérenne l'alimentation électrique de la zone.
- x. DIVERS a) le SSM continue en cellule K mais souhaite pouvoir disposer d'une boîte aux lettres. Martin annonce que Nextar est disposé à partager la sienne parce qu'elle reçoit peu de correspondance. Claude, qui est Trésorier de km207, signale que les activités de ce membre sont en constante diminution et les courriers en réception se extrêmement rares: il proposera à **km207 de remettre la clé de sa petite boîte aux lettres au SSM en échange d'une clé de la boîte Nextar qui sera partagée**. Démarche approuvée. // b) Bruno était favorable à prêter une de nos salles à l'ONG de juristes en faveur de la Palestine mais il demande qu'**ASRO n'autorise pas l'entreposage de banderoles en lien avec la Palestine**. C'est noté. // c) Aurélie a enlevé les affiches obsolètes du panneau d'affichage dans la rue à droite de l'entrée au rez, mais il faudrait le nettoyer. Elle connaît la convention passée avec le FORUM (salle d'exposition VdG sur ses projets d'aménagements) et elle souhaite - qu'avant d'y poser des affiches syndicales portant des recommandations de vote pour le 24 novembre - que l'on place sur chaque panneau une **étiquette «panneaux privés d'ASRO et du Forum»**. Martin estime que nous devrions être plus proactifs sur ces panneaux et fait protocoler un accord de l'Assemblée pour ce faire puis lève la séance : il est 13h32.

Soumis en première lecture aux présent.e.s le 08-11-2024 jusqu'au 14-11 Procès-verbal réalisé par Claude

ASRO
association
des salles de réunions
ouvrières
rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH140900000173383029

établi après boucllement par CR

2025-01-29b330asro_charge_non prises en compte pour

_kclt_charge	cg01exerciceAAAA	cg02fournisseur	cg03nature	cg04prix	cg05date	cg06periode	cg07coutAAAA	cg10somme ExerciceAAAA
charge prestation et service	2024-1	cws	location distributeur linge	173.60	13/01/2024	4	694.40	4438.80
charge d'exploitation	2024-1	gim	curetage écoulement cuisine	683.90	10/01/2024	1	683.90	4438.80
charge d'exploitation	2024-1	kreutzer	programmation porte entrée	164.30	22/01/2024	1	164.30	4438.80
charge d'exploitation	2024-1	kreutzer	déplacement horloge	1139.55	07/03/2024	1	1139.55	4438.80
charge prestation et service	2024-1	koelliker	réparation	710.20	22/04/2024	1	710.20	4438.80
charge prestation et service	2024-1	koelliker	réparation	473.50	29/04/2024	1	473.50	4438.80
charge prestation et service	2024-1	papyrus	livraison 50'000 A4	572.95	01/07/2024	1	572.95	4438.80
charge prestation et service	2024-2	GIM	changement de serrure	268.05	27/08/2024	1	268.05	1486.15
charge prestation et service	2024-2	kreutzer	reprogrammation horloge	164.50	31/12/2024	1	164.50	1486.15
charge prestation et service	2024-2	koelliker	encre bleue	285.35	20/12/2024	1	285.35	1486.15
charge prestation et service	2024-2	koelliker	changement courroie	768.25	20/12/2024	1	768.25	1486.15

4632,85 de charges non réparties sur loyers
2024 selon décision Assemblée 2024-04-24

cg04prixSTA 5404.15 1486.15

- 771,30
4632,85

Préparé par REYMOND Claude 16/05/25

		débit	credit	montant	solde	total
31.12.2024	Kreutzer luminaires avec LED amor 2/ 5 2025 = 1416.00	1510	6920	1416.00		
31.12.2024	Kreutzer luminaires avec LED amor 3/ 5 2026 = 1416.00	1510	6920	1416.00		
31.12.2024	Kreutzer luminaires avec LED amor 4/ 5 2027 = 1416.00	1510	6920	1416.00		
	solde Kreutzer luminaires avec LED amor				4248.00	
31.12.2024	Kreutzer LED couloir 1718.00 amort 2/3 2025 = 572.70	1510	6920	572.70		
31.12.2024	Kreutzer LED couloir 1718.00 amort 3/3 2026 = 572.70	1510	6920	572.70		
	solde Kreutzer LED couloir				1145.40	
31.12.2024	Koelliker affranchisseuse PostBase30 amort 2/3 2025 = 613.10	1500	6920	613.10		
31.12.2024	Koelliker affranchisseuse PostBase30 amort 3/3 2026 = 613.10	1500	6920	613.10		
	solde Koelliker affranchisseuse PostBase30				1226.20	
31.12.2024	Digistore SA vidéoconférence 4648.00 amor 2/5 2025 = 929.60	1500	6920	929.60		
31.12.2024	Digistore SA vidéoconférence 4648.00 amor 3/5 2026 = 929.60	1500	6920	929.60		
31.12.2024	Digistore SA vidéoconférence 4648.00 amor 4/5 2025 = 929.60	1500	6920	929.60		
31.12.2024	Digistore SA vidéoconférence 4648.00 amor 5/5 2027 = 929.60	1500	6920	929.60		
	solde Digistore SA vidéoconférence				3718.40	
	total des ammortissements planifiés au 31.12.2024					10338.00
	total amortissements effectués en 2025			3531.40		



2025-05-10b330asro swiss 2024 premier quadrimestre 43

						DateAAAAmm		
						RAVAIL_g	10/05/2025 14:11:24	
swissAAAAmm	f4 Heure appel	f3 appellant	f5 Numero	f6 Produit	43	f8 Duree	f15 Montant TVA incluse	_kclt__userName
2025-01	06/01/2025 18:26	0227315666	0766796422	Téléphonie		00:02:27	0.00	syndicom
2025-02	03/02/2025 18:05	0227315666	0227318707	Téléphonie		00:06:24	0.00	syndicom
2025-02	04/02/2025 08:44	0227316011	0033613020	Téléphonie		00:44:23	18.70	sevREG
2025-02	20/02/2025 17:00	0227316011	0033650024	Téléphonie		00:00:14	0.10	sevREG
2025-02	21/02/2025 16:55	0227316011	0033650027	Téléphonie		00:00:05	0.10	sevREG
2025-02	10/02/2025 11:44	0798588430	0033444890	Communication mobile (CMN)		00:05:33	5.40	cgas
2025-02	12/02/2025 10:00	0798588430	0033444890	Communication mobile (CMN)		00:00:54	0.90	cgas
2025-02	24/02/2025 15:37	0798588430	788	Achats		00:00:00	1.60	cgas
2025-02	24/02/2025 15:37	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-02	13/02/2025 10:31	0799433062	0583034795	Communication mobile (CMN)		00:02:32	1.10	asro
2025-04	01/04/2025 11:22	0227315666	0227987465	Téléphonie		00:00:05	0.00	syndicom
2025-04	23/04/2025 17:57	0227315666	0039327026	Téléphonie		00:11:05	4.70	syndicom
2025-04	08/04/2025 12:57	0227316927	0033450351	Téléphonie		00:01:04	0.20	sevTPG
2025-04	24/04/2025 16:07	0227316927	0033186639	Téléphonie		00:03:10	0.40	sevTPG
2025-04	17/04/2025 14:16	0227318430	0848949120	Téléphonie		00:00:22	0.10	cgas
2025-04	17/04/2025 14:17	0227318430	0848949120	Téléphonie		00:00:27	0.10	cgas
2025-04	10/04/2025 17:36	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-04	11/04/2025 12:51	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-04	16/04/2025 12:32	0798588430	788	Achats		00:00:00	5.60	cgas
2025-04	29/04/2025 11:46	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-04	10/04/2025 17:09	0799433062	0789221218	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:09	0799433062	0789221218	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:14	0799433062	0799433062	Communication mobile (CMN)		00:05:27	10.90	asro
2025-04	10/04/2025 17:41	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:41	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:41	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:41	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-04	10/04/2025 17:42	0799433062	0792942890	Communication mobile (CMN)		00:00:00	0.40	asro
2025-03	03/03/2025 16:13	0227315666	0796065433	Téléphonie		00:01:14	0.00	syndicom
2025-03	05/03/2025 11:24	0227316011	0033659547	Téléphonie		00:01:25	0.60	sevREG
2025-03	05/03/2025 11:33	0227316011	0033650027	Téléphonie		00:00:08	0.10	sevREG
2025-03	05/03/2025 11:37	0227316011	0033627200	Téléphonie		00:00:05	0.10	sevREG
2025-03	12/03/2025 11:01	0227316011	0033688704	Téléphonie		00:00:43	0.40	sevREG
2025-03	06/03/2025 10:24	0227316927	0033450351	Téléphonie		00:38:39	4.70	sevTPG
2025-03	31/03/2025 11:47	0227318430	0844800808	Téléphonie		00:00:36	0.10	cgas
2025-03	08/03/2025 18:53	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-03	09/03/2025 16:09	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-03	14/03/2025 18:41	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
2025-03	21/03/2025 13:49	0798588430	788	Achats		00:00:00	2.00	cgas
						f16asroSTA	76.30	

ASRO

association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

2025-05-10b330asro_poste_premier quadrimestre

g_annee		2025		g_mois		01	02	03	04
DateAFFexportation	f4 Facture date	DateAAAAmm	<u>kclt</u> <u>userName</u>	f48 Tarif CHF lors du contrôle de la Poste					
	28/02/2025	2025-02	asro	1.20	1	1.20	ASRO		
	31/03/2025	2025-03	km207	1.20	2	2.40	km207		
	31/03/2025	2025-03	km207	0.00	3	4.20	km207		
	31/03/2025	2025-03	km207	1.00	35	35.00	km207		
	28/02/2025	2025-02	km207	1.20	2	2.40	km207		
	28/02/2025	2025-02	km207	1.20	1	1.20	km207		
	28/02/2025	2025-02	km207	1.20	33	39.60	km207		
	28/02/2025	2025-02	km207	1.20	18	21.60	km207		
	28/02/2025	2025-02	km207	2.00	2	4.00	km207		
	31/01/2025	2025-01	km207	1.20	3	3.60	km207		
	31/01/2025	2025-01	mai1	1.20	13	15.60	mai1		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.00	5	5.00	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.90	1	1.90	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	5.80	1	5.80	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.20	5	6.00	SEV-regional - GE		
	31/03/2025	2025-03	sevREG	1.90	1	1.90	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.20	2	2.40	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.90	2	3.80	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.90	1	1.90	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	4.30	1	4.30	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	28/02/2025	2025-02	sevREG	1.90	1	1.90	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.90	20	38.00	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.90	1	1.90	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.20	1	1.20	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.00	1	1.00	SEV-regional - GE		
	31/01/2025	2025-01	sevREG	1.90	2	3.80	SEV-regional - GE		
63				1368.40					

ASRO

association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

2025-05-10b330asro_poste_premier quadrimestre

g_annee		2025		g_mois		01	02	03	04
DateAFFexportation	f4 Facture date	DateAAAAmm	<u>kclt</u>	<u>userName</u>	f48 Tarif CHF lors du contrôle de la Poste				
	30/04/2025	2025-04	sevREG		5.80	1	5.80		SEV-regional - GE
	30/04/2025	2025-04	sevREG		5.80	2	11.60		SEV-regional - GE
	31/03/2025	2025-03	sevTPG		1.20	1	1.20		SEV-TPG - GE
	31/01/2025	2025-01	sevTPG		1.00	1	1.00		SEV-TPG - GE
	31/01/2025	2025-01	sevTPG		1.90	349	663.10		SEV-TPG - GE
	30/04/2025	2025-04	sevTPG		1.20	5	6.00		SEV-TPG - GE
	30/04/2025	2025-04	sevTPG		5.80	5	29.00		SEV-TPG - GE
	30/04/2025	2025-04	sevTPG		5.80	1	5.80		SEV-TPG - GE
	31/03/2025	2025-03	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	31/03/2025	2025-03	ssp-SE		1.20	244	292.80		SSP-VPOD - GE
	31/03/2025	2025-03	ssp-SE		1.90	27	51.30		SSP-VPOD - GE
	31/03/2025	2025-03	ssp-SE		3.10	1	3.10		SSP-VPOD - GE
	31/03/2025	2025-03	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		1.70	1	1.70		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		3.10	1	3.10		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		5.80	1	5.80		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		5.80	1	5.80		SSP-VPOD - GE
	28/02/2025	2025-02	ssp-SE		1.20	2	2.40		SSP-VPOD - GE
	31/01/2025	2025-01	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	31/01/2025	2025-01	ssp-SE		5.80	1	5.80		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.20	2	2.40		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.00	22	22.00		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.90	7	13.30		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		5.80	1	5.80		SSP-VPOD - GE
	30/04/2025	2025-04	ssp-SE		1.20	1	1.20		SSP-VPOD - GE

Bilan au 30.04.25

premier quadrimestre

	Année courante	Période Jan. 2024 - Déc. 2024		
		Montant	Ecart	%
1, ACTIFS				
10, Liquidités				
1010, Compte postal n°17-338302-9	11 630.56	14 722.92	-3 092.36	-21.0
Total 10, Liquidités	11 630.56	14 722.92	-3 092.36	-21.0
11, Créances				
1100, Créances envers des tiers	1 454.00	0.00	1 454.00	0.0
1120, Créances LOCATION	14 672.30	3 472.40	11 199.90	322.5
1130, Créances PHOTOCOPIEUSE	2 273.20	178.75	2 094.45	1 171.7
1140, Créances COMMUNICATION	72.00	0.00	72.00	0.0
1150, Créances AFFRANCHISSEUSE	192.10	1 428.25	-1 236.15	-86.5
Total 11, Créances	18 663.60	5 079.40	13 584.20	267.4
13, Actifs transitoires				
1301, AT - Produits à recevoir	0.00	261.10	-261.10	-100.0
Total 13, Actifs transitoires	0.00	261.10	-261.10	-100.0
15, Machines/Mobiliers				
1500, Machines et appareils	3 401.90	4 944.60	-1 542.70	-31.1
1510, Mobilier d'exploitation	4 821.60	6 810.30	-1 988.70	-29.2
1520, Ordinateurs et imprimantes	1.00	1.00	0.00	0.0
1526, Logiciels	1.00	1.00	0.00	0.0
1540, Installation réseau RJ45	1.00	1.00	0.00	0.0
1541, Prépayé chez infomaniak hébergement	196.25	228.35	-32.10	-14.0
1542, Mise en compte affranchisseuse au 31-	0.00	425.99	-425.99	-100.0
Total 15, Machines/Mobiliers	8 422.75	12 412.24	-3 989.49	-32.1
Total 1, ACTIFS	38 716.91	32 475.66	6 241.25	19.2

Bilan au 30.04.25
premier quadrimestre

	Année courante	Période Jan. 2024 - Déc. 2024		
		Montant	Ecart	%
2, PASSIFS				
20, Dettes				
2050, Salaires net	3 413.60	0.00	3 413.60	0.0
Total 20, Dettes	3 413.60	0.00	3 413.60	0.0
23, Passifs transitoires				
2300, PT - Charges à payer	1 224.10	1 353.10	-129.00	-9.5
Total 23, Passifs transitoires	1 224.10	1 353.10	-129.00	-9.5
28, Compte de fortune				
2800, Compte de capital	31 122.56	36 055.27	-4 932.71	-13.6
2950, Résultat exploitation annuel	0.00	-4 932.71	4 932.71	-100.0
Total 28, Compte de fortune	31 122.56	31 122.56	0.00	0.0
Total 2, PASSIFS	35 760.26	32 475.66	3 284.60	10.1
Résultat CHF	2 956.65	0.00	2 956.65	0.0
Total	38 716.91	32 475.66	6 241.25	19.2

Exploitation du 01.01.25 au 30.04.25

premier quadrimestre

	Année courante	Période Jan. 2024 - Déc. 2024		
		Montant	Ecart	%
3, PRODUITS ET RECETTES				
33, Prestations et services				
3320, Location bureaux des membres	20 532.30	43 076.30	-22 544.00	-52.3
3330, Photocopies des membres	2 142.15	12 184.45	-10 042.30	-82.4
3340, Communications	4 050.70	4 077.80	-27.10	-0.6
3350, Affranchissements des membres	0.00	3 653.25	-3 653.25	-100.0
Total 33, Prestations et services	26 725.15	62 991.80	-36 266.65	-57.5
36, Produits divers				
3690, Produits divers	1 454.50	1 768.85	-314.35	-17.7
Total 36, Produits divers	1 454.50	1 768.85	-314.35	-17.7
Total 3, PRODUITS ET RECETTES	28 179.65	64 760.65	-36 581.00	-56.4
4, CHARGES ET DEPENSES				
40, Charges d'administration				
4102, Energie et fluides (SIG)	251.65	2 756.70	-2 505.05	-90.8
4106, Nettoyage et consommables	468.50	1 132.70	-664.20	-58.6
4200, Papier pour photocopieuse	0.00	572.95	-572.95	-100.0
4330, Photocopieuse location (Graphax)	3 789.45	5 620.10	-1 830.65	-32.5
4340, Communications + internet	1 981.35	4 934.53	-2 953.18	-59.8
4350, Affranchisseuse entretien (Neopost)	13.61	404.55	-390.94	-96.6
4360, Plieuse entretien (Koelliker)	0.00	1 951.95	-1 951.95	-100.0
4400, Photocopies ASRO	0.00	112.85	-112.85	-100.0
4500, La Poste débit d'affranchissement	2 925.99	3 653.25	-727.26	-19.9
4501, Affranchissement par ASRO	0.00	2.00	-2.00	-100.0
4526, Logiciels ou applications informatique	0.00	390.00	-390.00	-100.0
4690, Retrocession location pour charges	0.00	-771.30	771.30	-100.0
Total 40, Charges d'administration	9 430.55	20 760.28	-11 329.73	-54.5
48, Activités				
4810, Frais de représentation	0.00	3 701.65	-3 701.65	-100.0
4840, Location de salles (forfait UOG)	0.00	2 600.00	-2 600.00	-100.0
4850, Restitution emprunts à des tiers	0.00	1 000.00	-1 000.00	-100.0
Total 48, Activités	0.00	7 301.65	-7 301.65	-100.0
50, Charges de personnel				
5000, Salaires mensualisés (nettoyage)	3 800.00	11 417.90	-7 617.90	-66.7
5200, Salaire payé à l'heure (administration)	3 370.40	9 678.00	-6 307.60	-65.1
5700, CCGC AVS/AI/APG/AC	238.95	1 100.70	-861.75	-78.2
5725, Assurance-accident (LAA Mobilière)	433.65	282.35	151.30	53.5

Exploitation du 01.01.25 au 30.04.25
premier quadrimestre

	Année courante	Période Jan. 2024 - Déc. 2024		
		Montant	Ecart	%
5730, Assurance-maladie (APG-m Mobilière)	300.00	281.55	18.45	6.5
Total 50, Charges de personnel	8 143.00	22 760.50	-14 617.50	-64.2
60, Charges d'exploitation				
6000, Loyer (GIM VDG)	3 900.00	11 700.00	-7 800.00	-66.6
6300, Assurance entreprise (RC Mobilière)	43.65	643.75	-600.10	-93.2
6536, Honoraires secrétariat et comptabilité	0.00	150.00	-150.00	-100.0
6840, Frais de compte ou CCP	45.00	67.38	-22.38	-33.2
6910, Réparations et transformation	129.40	2 777.80	-2 648.40	-95.3
6920, Amortissements machines, mobilier ou	3 531.40	3 531.40	0.00	0.0
Total 60, Charges d'exploitation	7 649.45	18 870.33	-11 220.88	-59.4
80, Résultats exceptionnels				
8015, Pertes s/créances	0.00	0.60	-0.60	-100.0
Total 80, Résultats exceptionnels	0.00	0.60	-0.60	-100.0
Total 4, CHARGES ET DEPENSES	25 223.00	69 693.36	-44 470.36	-63.8
Résultat CHF	2 956.65	-4 932.71	7 889.36	-159.9
Total	28 179.65	64 760.65	-36 581.00	-56.4



association
des salles de réunions
ouvrières
rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

16/05/2025 déclaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée

2025-05-16asro_assemblee declaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée.pdf

aux membres de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025
pour le point 3/b déclaration de l'administrateur

Chères et chers collègues,
vous avez pris connaissance de mon message du 11 mai 2025 à 22:58 et celui des personnes en charge de la vérification des comptes du 12 mai 2025 à 16:52 d'Alain Clémence, puis du 13 mai 2025 à 07:16 de Leslie Maison.

Je souhaite formellement présenter mes excuses pour avoir fourni des impressions de la comptabilité qui ont induit en erreur ces deux personnes, parce que (1) dans le compte 1010 de PostFinance se trouvaient deux écritures du 20 décembre 2024 qui dénaturaient l'état réel de nos Liquidités puisque leur débit et leur crédit ont été inversés par moi au moment du bouclage; et (2) parce qu'après l'impression des documents, je n'ai pas vérifié que le solde du compte 1010 qui y figurait soit semblable au dernier extrait du 31-12-2024 de PostFinance.

Nous devons toutefois constater que la vérification de ce solde n'a pas été probante, ce qui peut se comprendre parce que tous les mouvements de PostFinance apparaissaient dans le Grand-Livre et que pour le dernier extrait de l'année ses trois mouvements y étaient transcrits de manière correcte.

C'est pourquoi je me suis permis d'organiser la discussion sur les comptes au point 3 de l'ordre du jour en quatre étapes (a + b + c + d), et compte tenu de la situation, je vous propose déjà que:

1. L'Assemblée prend acte du «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025 établi sur la base de l'impression de documents comptables horodatés du 30.01.25 entre 12h55 et 12h58. Elle remercie la Commission de révision pour ses analyses et les contrôles effectués.
2. L'Assemblée décide de corriger les erreurs de l'administrateur ainsi :
 - a) le montant du crédit de 59.00 CHF correspondant aux repas de trois collègues payés en numéraire le 20/12/2024 n'est plus affecté à 1010/4810 mais à 4810/1010;
 - b) le montant du débit de 500.00 CHF correspondant aux étrennes données à Jacqueline en numéraire le 20/12/2024 n'est plus affecté à 1010/6910 mais à 4810/1010;ce qui a pour effet de modifier
 - d'une part le Résultat d'exploitation, qui passe de -3932.71 CHF contrôlé par les vérificateurs à son état réel de -4932.71 CHF;
 - d'autre part le Bilan, dont les Liquidités contrôlées par les vérificateurs à 15663.92 CHF se réduisent à 14722.92 CHF, qui atteste une perte réelle de l'exercice 2024 à -4932.71 CHF - comme le montrent les documents comptables imprimés le 16.05.25 et portant le sous-titre «pour assemblée mai 2025».
3. L'Assemblée, ayant pris connaissance du compte d'Exploitation et du Bilan de l'exercice 2024 établis le 16 mai 2025 par l'administrateur, les accepte et lui en donne décharge. Les susdites impressions seront incorporées aux archives de la comptabilité de l'exercice 2024, et le procès-verbal de l'assemblée sera agrafé au «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025.

Le rejet de mes trois propositions amènera l'Assemblée à décider:

- (i) la non adoption du «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025;
- (ii) la réalisation d'une nouvelle révision de la comptabilité 2024.

En espérant avec la présente contribuer à résoudre les difficultés que j'ai provoquées, je vous salue cordialement.

Claude REYMOND, administrateur

Leslie Maison (SEV-TPG)
Alain Clémence (SSP)

Aux membres du Conseil ASRO

Rapport de vérification des comptes ASRO 2024

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons effectué un contrôle des comptes de l'ASRO pour l'exercice 2024 clôturé au 31 décembre.

L'examen du bilan montre un déficit de 3'932.71 F. La fortune s'établit à 32'122.56 F et les liquidités disponibles à 15'663.92 F (compte CCP).

Comparaison 2023-2024

La comparaison des deux comptes d'exploitation montre un investissement dans les machines et le mobilier (installation vidéo-conférence et éclairage) qui explique le déficit de l'exercice.

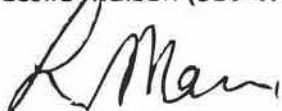
Nous avons effectué les contrôles suivants pour l'exercice 2024 :

- soldes des comptes en ouverture et fermeture
- actifs et passifs transitoires
- pièces justificatives et leur comptabilisation pour les rémunérations, y compris les déductions sociales et leur paiement à l'OCAS
- sondage aléatoire de pièces justificatives

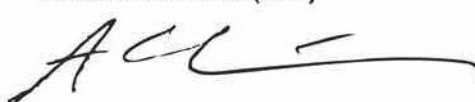
Nous n'avons pas trouvé d'erreurs dans la saisie et la tenue de la comptabilité. Par conséquent, nous proposons d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge au trésorier de l'ASRO qui les a effectués.

Genève, le 20 mars 2025

Leslie Maison (SEV-TPG)



Alain Clémence (SSP)



BILAN
pour assemblée mai 2025

	Année courante	Période Jan. 2023 - Déc. 2023		
		Montant	Ecart	%
1, ACTIFS				
10, Liquidités				
1010, Compte postal n°17-338302-9	14 722.92	30 000.47	-15 277.55	-50.9
Total 10, Liquidités	14 722.92	30 000.47	-15 277.55	-50.9
11, Créances				
1120, Créances LOCATION	3 472.40	0.00	3 472.40	0.0
1130, Créances PHOTOCOPIEUSE	178.75	0.00	178.75	0.0
1150, Créances AFFRANCHISSEUSE	1 428.25	0.00	1 428.25	0.0
Total 11, Créances	5 079.40	0.00	5 079.40	0.0
13, Actifs transitoires				
1300, AT - Charges payées d'avance	0.00	292.05	-292.05	-100.0
1301, AT - Produits à recevoir	261.10	9 409.35	-9 148.25	-97.2
Total 13, Actifs transitoires	261.10	9 701.40	-9 440.30	-97.3
15, Machines/Mobiliers				
1500, Machines et appareils	4 944.60	1 839.30	3 105.30	168.8
1510, Mobilier d'exploitation	6 810.30	1 719.00	5 091.30	296.1
1520, Ordinateurs et imprimantes	1.00	1.00	0.00	0.0
1526, Logiciels	1.00	1.00	0.00	0.0
1540, Installation réseau RJ45	1.00	1.00	0.00	0.0
1541, Prépayé hébergements infomaniak	228.35	478.80	-250.45	-52.3
1542, Prépayé affranchisseuse	425.99	0.00	425.99	0.0
Total 15, Machines/Mobiliers	12 412.24	4 040.10	8 372.14	207.2
Total 1, ACTIFS	32 475.66	43 741.97	-11 266.31	-25.7

BILAN				
pour assemblée mai 2025				
	Année courante	Période Jan. 2023 - Déc. 2023		
		Montant	Ecart	%
2, PASSIFS				
22, Dettes charges sociales				
2270, Dettes CCGC AVS/AI/APG/AC	0.00	54.40	-54.40	-100.0
Total 22, Dettes charges sociales	0.00	54.40	-54.40	-100.0
23, Passifs transitoires				
2300, PT - Charges à payer	1 353.10	3 632.30	-2 279.20	-62.7
2500, Emprunts à long terme à des tiers	0.00	4 000.00	-4 000.00	-100.0
Total 23, Passifs transitoires	1 353.10	7 632.30	-6 279.20	-82.2
28, Compte de fortune				
2800, Compte de capital	36 055.27	30 343.08	5 712.19	18.8
2950, Résultat exploitation annuel	-4 932.71	5 712.19	-10 644.90	-186.3
Total 28, Compte de fortune	31 122.56	36 055.27	-4 932.71	-13.6
Total 2, PASSIFS	32 475.66	43 741.97	-11 266.31	-25.7
Résultat CHF	0.00	0.00	0.00	0.0
Total	32 475.66	43 741.97	-11 266.31	-25.7

ASRO
ASRO_2024

Page 1
16.05.25 16:17

COMPTE DE RÉSULTAT
pour assemblée mai 2025

	Année courante	Période Jan. 2023 - Déc. 2023		
		Montant	Ecart	%
3, PRODUITS ET RECETTES				
33, Prestations et services				
3320, Location bureaux des membres	43 076.30	42 747.55	328.75	0.7
3330, Photocopies des membres	12 184.45	13 735.45	-1 551.00	-11.2
3340, Communications	4 077.80	4 043.60	34.20	0.8
3350, Affranchissements des membres	3 653.25	5 242.55	-1 589.30	-30.3
Total 33, Prestations et services	62 991.80	65 769.15	-2 777.35	-4.2
36, Produits divers				
3690, Produits divers	1 768.85	1 391.50	377.35	27.1
Total 36, Produits divers	1 768.85	1 391.50	377.35	27.1
Total 3, PRODUITS ET RECETTES	64 760.65	67 160.65	-2 400.00	-3.5
4, CHARGES ET DEPENSES				
40, Charges d'administration				
4000, Achats de matériel de bureau	0.00	24.90	-24.90	-100.0
4102, Energie et fluides (SIG)	2 756.70	2 391.80	364.90	15.2
4106, Nettoyage et consommables	1 132.70	969.95	162.75	16.7
4200, Papier pour photocopieuse	572.95	548.40	24.55	4.4
4330, Photocopieuse location (Graphax)	5 620.10	5 221.90	398.20	7.6
4340, Communications + internet	4 934.53	5 001.35	-66.82	-1.3
4350, Affranchisseuse entretien (Koelliker)	404.55	173.95	230.60	132.5
4360, Plieuse entretien (Koelliker)	1 951.95	1 583.30	368.65	23.2
4400, Photocopies ASRO	112.85	229.50	-116.65	-50.8
4500, La Poste débit d'affranchissement	3 653.25	5 750.55	-2 097.30	-36.4
4501, Affranchissement par ASRO	2.00	14.00	-12.00	-85.7
4526, Logiciels ou applications informatique	390.00	780.00	-390.00	-50.0
4690, Retrocession location pour charges	-771.30	-3 099.05	2 327.75	-75.1
Total 40, Charges d'administration	20 760.28	19 590.55	1 169.73	5.9
48, Activités				
4810, Frais de représentation	3 701.65	3 035.00	666.65	21.9
4840, Location de salles (forfait UOG)	2 600.00	2 600.00	0.00	0.0
4850, Restitution emprunts à des tiers	1 000.00	0.00	1 000.00	0.0
Total 48, Activités	7 301.65	5 635.00	1 666.65	29.5
50, Charges de personnel				
5000, Salaires mensualisés (nettoyage)	11 417.90	11 269.60	148.30	1.3
5200, Salaire payé à l'heure (administration)	9 678.00	9 626.40	51.60	0.5
5700, OCAS AVS/AI/APG/AC	1 100.70	1 124.65	-23.95	-2.1

COMPTE DE RÉSULTAT
pour assemblée mai 2025

	Année courante	Période Jan. 2023 - Déc. 2023		
		Montant	Ecart	%
5725, Assurance-accident (LAA Mobilière)	282.35	679.30	-396.95	-58.4
5730, Assurance-maladie (APG-m Mobilière)	281.55	171.00	110.55	64.6
Total 50, Charges de personnel	22 760.50	22 870.95	-110.45	-0.4
60, Charges d'exploitation				
6000, Loyer (GIM VDG)	11 700.00	11 700.00	0.00	0.0
6300, Assurance entreprise (RC Mobilière)	643.75	237.15	406.60	171.4
6536, Honoraires secrétariat et comptabilité	150.00	239.50	-89.50	-37.3
6840, Frais de compte ou CCP	67.38	112.46	-45.08	-40.0
6910, Réparations et transformation	2 777.80	1 050.00	1 727.80	164.5
6920, Amortissements machines, mobilier ou	3 531.40	0.00	3 531.40	0.0
Total 60, Charges d'exploitation	18 870.33	13 339.11	5 531.22	41.4
80, Résultats exceptionnels				
8015, Pertes s/créances	0.60	12.85	-12.25	-95.3
Total 80, Résultats exceptionnels	0.60	12.85	-12.25	-95.3
Total 4, CHARGES ET DEPENSES	69 693.36	61 448.46	8 244.90	13.4
Résultat CHF	-4 932.71	5 712.19	-10 644.90	-186.3
Total	64 760.65	67 160.65	-2 400.00	-3.5



Rappel statutaire (<https://www.asro1918.org/spip.php?article5>)

Art. 17. – L'Association nomme chaque année à l'assemblée de juillet, une commission de deux ou trois membres prise hors du Conseil d'administration, pour la vérification des comptes. Cette commission doit présenter un rapport écrit sur son mandat.

Tenue des comptes et Procédure de vérification

Objectifs de la vérification des comptes

La vérification des comptes consiste en un contrôle approprié et doit garantir l'absence d'anomalie significative, ainsi que la tenue en bonne et due forme de la comptabilité.

La vérification des comptes poursuit par ailleurs les objectifs suivants:

- a) apprécier l'organisation générale de la comptabilité;
- b) proposer des améliorations dans la tenue de la comptabilité, le classement des pièces justificatives;
- c) prévenir les anomalies et les irrégularités dans les comptes annuels futurs;
- d) déceler les anomalies et les irrégularités commises.

La vérification annuelle n'a cependant pas pour objectif premier de détecter et d'élucider des faits pénalement répréhensibles.

En procédant à l'analyse des comptes annuels, les réviseurs ou vérificateurs poursuivent en outre les objectifs suivants:

- a) appréciation de la situation financière de l'association;
- b) comparaison avec les comptes de l'exercice précédent à la lumière du principe de la permanence;
- c) subsidiairement, collecte d'informations permettant d'affiner l'évaluation de risques encourus et mettant en évidence des problèmes existants.

L'usage veut que les résultats de la vérification soient discutés avec la personne responsable des finances.

Si l'organe de vérification entend émettre des réserves ou proposer le renvoi des comptes annuels, il participe obligatoirement à l'assemblée ou à la séance de l'organe compétent dont l'ordre du jour prévoit l'approbation des comptes annuels.

Préparation à la présentation des comptes

En date de la présente, l'administrateur organise deux classeurs comportant des intercalaires mensuels; dans le premier sont les extraits de PostFinance numérotés par ordre chronologique avec notation manuscrite pour chaque mouvement de la référence du justificatif classé dans le second classeur, celui-ci contient l'ensemble des justificatifs se rapportant aux écritures, chacun porte une notation manuscrite renvoyant à l'extrait de compte concerné, ainsi qu'une cote indiquant le Journal de l'écriture comptable y relative.

Sur demande de la Commission de révision (des personnes en charge de la vérification), formulée dans le mois après son élection par l'Assemblée, l'administrateur organisera la

présentation de la comptabilité de l'exercice en cours selon leurs nouvelles directives. A savoir, par exemple, un classement des justificatifs derrière les extraits de compte s'y rapportant ; ou toute autre forme facilitant le contrôle de la Commission de révision.

Le programme comptable OfficeMaker permet de fournir aux vérificateurs à tout le moins les impressions de / du

- Plan comptable ou Liste des Journaux des comptes;
- GRAND LIVRE (présente tous les comptes non vides et toutes les écritures);
- EXPLOITATION (compte de résultat);
- BILAN.

La base de données FileMaker «asro C33fa_facturation» contient les factures émises par le Secrétariat CGAS ou l'administrateur ASRO depuis le 30 août 2005. Leurs PDF sont archivés dans les dossiers de la comptabilité d'exercice et sont nommés <zAVOIR produits ASRO année>. Les PDF de factures reçues sont archivées dans <zDOIT charges ASRO année>.

Concernant le numéro des pièces justificatives ou comptables

Les écritures comptables comportent dans le numéro de pièces d'OfficeMaker une première référence de deux lettres correspondant au journal concerné (entre parenthèse sur l'image ci-dessous) + un numéro de série.

Voici les Journaux d'OfficeMaker pour l'ASRO

	Code	Nom
Fichier	01	Caisse ASRO (ca)
Comptes	10	cp 17-338302-9 asro (cp)
Écritures	20	Dettes envers tiers - fournis (df)
Centres analyse	30	Créances envers tiers divers (cd)
Monnaies	33	Créances des membres (cm)
Feuilles de calcul	50	Salaires (sa)
Journaux	60	Divers (ds)
Impression	66	Amortissements (am)
Liste simple	70	Transitoire actif/passif (AT/PT)

Voici un spécimen d'écriture de facturation par ASRO

Code journal	33	Créances des membres (m)	No écriture	720
Date	26.04.2025			
No de pièce	cm32			
Libellé	fac ASRO_syndicom - GE loyer&charge 1er sem 2025 <3685.20			

No compte	Intitulé	Sous-libellé	TVA	Débit	Crédit
1120	Créances LOCATION			3 685.20	
3320	Location bureaux des				3 685.20
Balance			0.00	3 685.20	3 685.20

No compte	1120	Créances LOCATION
Centre d'analyse		
Débit	3 685.20	
Crédit		
Code TVA		
Sous-libellé		
Référence		

Solde actuel 26 489.95

- a) le numéro de pièce des factures émises par l'entité sous gestion sont numérotées avec un préfixe correspondant à celui du journal concerné + un numéro de série (ASRO = cmxx);
- b) le numéro de pièce des factures des fournisseurs sont numérotées avec un préfixe correspondant à celui du journal concerné + un numéro de série (ASRO = dfxx);
- c) le numéro de pièce du paiement de l'entité sous gestion à un fournisseur comporte le numéro attribué à l'extrait de compte postal (numéroté selon l'ordre chronologique des extraits de compte postal ou bancaire cp03 pour mars par exemple), un espace « » puis le numéro de la facture = cp03 df14, qui est la 14e facture reçue depuis le début de l'exercice;
- d) le numéro de pièce de l'encaissement d'un créancier comporte le numéro attribué à l'extrait de compte postal (cp03 pour mars par exemple), un espace « » puis le numéro de pièce déjà saisi dans le programme pour cette créance = «cp03 cm32», qui est la 32e facture émise par ASRO pendant l'exercice concerné.
- e) un transitoire comporte le préfixe AT pour actif ou PT pour passif, suivi des deux derniers chiffres de l'année + la référence suffixe (AT25 cm32 ou PA25 df28).

Concernant le libellé des écritures comptables

Il commence par

- a) **fac** pour la facture reçue d'un fournisseur (fac SIG ...) ou d'une facture émise par ASRO (fac ASRO à CGAS ...)
- b) **pmt** pour une sortie ou débit dans les comptes (pmt Graphax ...),
- c) **enc** pour une entrée ou crédit dans les comptes (enc CGAS ...),
- d) **rem** pour la restitution d'un **encaissement** reçu deux fois (rem SSP ...),
- e) **prov** pour marquer certains mouvements internes ou les provisions.

Voici un spécimen d'écriture du paiement d'un fournisseur

[illegible]

L'administrateur remet aux personnes élues pour procéder à la révision et à la vérification des comptes (y compris à celles annoncées comme suppléantes) tous les documents nécessaires avec son invitation. Il consulte préalablement les premières sur le moment qui leur convient.

Préambule concernant la vérification

De manière générale et en toutes circonstances, il convient de vérifier que :

1. les opérations effectuées pendant l'année sont bien celles que l'on attend dans une telle association ?
2. la comptabilité rend correctement compte de la situation réelle ?
3. les chiffres présentés aux instances sont bien ceux de la comptabilité de l'entité concernée ?

Pour ce faire, examiner notamment les documents fournis par les institutions dont la tâche est d'assurer les paiements ou les encaissements de et pour l'entité sous gestion.

MARCHE À SUIVRE

Une vérification des comptes s'effectue par sondage, il est en général impossible de vérifier toutes les écritures.

Pour un contrôle par sondage, par exemple pour un compte d'exploitation donné, choisir un mois de l'année et vérifier, pour chaque mouvement, qu'il soit justifié et documenté.

REPRISE DES SOLDES À NOUVEAU

Vérifier que les chiffres du bilan d'entrée coïncident avec ceux du bilan de clôture de l'année précédente.

LIQUIDITÉS

Vérifier les soldes pour chaque compte (de banque ou postal) : le solde indiqué dans la comptabilité doit être le même que celui indiqué par le relevé ou extrait de ce compte à la date de clôture de l'exercice.

RECETTES (ET SUBVENTIONS)

Vérifier quelques factures aux membres (justificatifs de paiements reçus).

Ou comparer par exemple la liste des «cotisations» envoyées avec la liste des membres. Mais on peut aussi se contenter de vérifier si les entités auxquelles sont adressées les factures émises par l'association, et visibles dans les comptes de produits, concernent bien des destinataires «normaux», usuels ou connus.

[Vérifier le montant des subventions reçues avec les courriers des organismes concernés.]

FACTURES FOURNISSEURS

Procéder par sondage à la vérification de la concordance des écritures avec les pièces justificatives. (Prendre par exemple toutes les factures fournisseurs d'un mois et vérifier leur paiement sur les relevés bancaires ou postaux).

Autres précautions :

- a) La dépense est-elle compatible avec les buts de l'association ?
- b) En plus des contrôles par sondage, jeter un coup d'œil aux mouvements comportant des montants élevés.

- c) La comparaison avec l'exercice précédent permet d'identifier quels comptes ont subis de gros changements d'un exercice à l'autre – se rappeler cependant et par exemple que parfois l'on a décidé de modifier l'attribution de cette dépense à un compte de charge différent = en cas de doute, interroger l'administrateur à ce sujet.

TRANSITOIRES

Vérifier les écritures des actifs et passifs transitoires (Charges à payer, Produits reçus d'avance, Produits à recevoir et Charges payées d'avance) et que ceux de l'exercice précédent ont bien été régularisés.

Vérifier le **détail** avec justificatifs des transitoires de l'exercice clôturé ; ou à tout le moins la présence de référence permettant d'identifier le détail et de se procurer son justificatif (par exemple AT25 cm32 ou PA25 df28).

SALAIRES

Vérifier que les salaires correspondent aux contrats de travail et /ou aux première et dernière fiches de paie.

Vérifier que la législation du droit du travail soit respectée (paiement des charges sociales, assurance accident et 2e pilier).

Actuellement le personnel salarié jouit – en plus des obligations légales – de la prise en charge par l'employeur des coûts de l'assurance accident non professionnel et des primes de l'assurance maladie couvrant la perte de gain.

TVA

Si l'association est soumise à la TVA demander les pièces justificatives de paiement (toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100'000 CHF doit payer la TVA).

IMPOT ANTICIPE

Veiller à la récupération de l'impôt anticipé de 35% sur les intérêts perçus sur des comptes bancaires ou postaux en Suisse, cependant depuis 2010 il n'est plus retenu sur les intérêts générés par des avoirs de clients (dépôts bancaires) d'un montant inférieur ou égal à 200 CHF.

Rapport des vérificateurs

Une fois la vérification faite à satisfaction, l'attester dans un rapport qui sera lu – par la personne de votre choix - à l'Assemblée, puis archivé avec la comptabilité.

Il se peut que votre contrôle suggère des commentaires ou suggestions pour améliorer la comptabilité ou la gestion de l'association. Quelques exemples : «nous avons noté durant notre contrôle une diminution notable du nombre de membres depuis l'exercice précédent», ou «pour réduire le déficit, nous suggérons d'utiliser la réserve de 0'000.- inscrite au passif du bilan».

Mentionner vos observations dans le rapport, ou encore prenez la précaution de vous en faire confirmer la pertinence par l'administrateur. Votre travail consistant à vérifier que les comptes correspondent à la réalité, puisque les conditions générales peuvent changer d'une année à l'autre, vous pouvez toujours exprimer - sans restriction aucune - vos considérations et vos analyses à cet égard afin que l'assemblée en soit dûment informée.

Vous avez le droit et le devoir de refuser l'établissement d'un rapport de vérification si, par exemple, il manque des justificatifs ou si les documents de la comptabilité fournis comportent des erreurs : l'administrateur devrait effectuer les corrections nécessaires puis vous remettre de nouvelles impressions afin de faciliter votre détermination finale.

Au défaut d'obtenir des comptes corrects, vous pouvez émettre des réserves ou proposer le renvoi des comptes en mentionnant les problèmes rencontrés.

Si vous suspectez un problème plus sérieux, rédigez en plus une note pour la présidence.

Rédaction par Claude REYMOND, administrateur ASRO

Spécimen de texte d'un rapport fourni ci-après

Aux membres du Conseil
et aux membres de l'Assemblée ASRO

Genève, le ____/____/____.

Rapport de vérification des comptes ASRO pour l'exercice 20____.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 20____.

Au 31 décembre 20____, les liquidités auprès de PostFinance sont de ____'____,____ francs.

Le total des capitaux propres se monte à ____'____,____ francs.

Le résultat d'exploitation annuel présente un bénéfice // une perte de ____'____,____ francs.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

Nous avons procédé aux contrôles suivants sur :

- les soldes des comptes en ouverture et en clôture ;
- les actifs et les passifs transitoires ;
-

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier l'administrateur pour son travail.

Les personnes en charge de la vérification des comptes :

Prénom NOM, (entité d'affiliation)

Prénom NOM, (entité d'affiliation)

Prénom NOM, (si suppléant-e et présent-e , l'indiquer après entité d'affiliation)

ordre du jour

note de séance

ASRO

association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

au cours de discussions téléphoniques avec Deylan (patron de FluxGroup qui assure la maintenance des appareils Swisscom), ce dernier m'indiquait qu'on pourrait mettre à jour une partie du matériel de façon notamment à réduire nos frais de location = voir positions (2) à (8) pour 2112 CHF de location par année

21/01/2025 RAPPORT entretien avec entreprise FluxGroup le 21-01-2025 de 11h à 12h30

Notre installation connexion internet et téléphonie comprend actuellement six types d'équipement /coût mensuel HT

1. Business Internet Services M	125.00
2. Managed LAN (routeur)	25.00
3. Manadged Networks light	30.00
4. PWLAN basic	12.00
5. Ethernet Switch, 48-GigaPort avec PoE+ alimentant en 5 volts les appareils téléphoniques IP	79.00
6. Wireless Access Point, 802.11n/ac Indoor1 - flux et maintenance de la borne 2 Wi-Fi v5	15.00
7. Wireless Access Point, 802.11n/ac Indoor2 - flux et maintenance de la borne 2 Wi-Fi v5	15.00
8. Business Communication Services, Hosted Basic PassOtel 022 732 23 19 bouton du rez-de-chaussée	9.00
coûts intermédiaires du groupe : 176 x 12 = 2112 CHF annuels	
9. Business Communication Services, Hosted Standard Suisse sept licences nominatives d'appareil téléphonique IP Yealink T46s	154.00

Deylan commença par expliquer que le switch (5) va être changé prochainement et gratuitement par Swisscom puisque cette entreprise a modifié son mode opératoire, la machine passera de version 2 à 3. Celui-ci est géré pour un tiers par FluxGroup et le reste par Swisscom qui nous facture 12 CHF pour cette prestation.

Ensuite il présenta une toute nouvelle série de produits de la marque UNIFI (USA à NY) qui propose :

7. DreanMachine, appareil modulable comprenant le routeur (2) le Switch (5), un pare-feu avec une mise à jour quotidienne des requêtes IP mondiales malveillantes, une gestion en local des connexions effectuées dans nos locaux via le wifi public;
8. deux bornes wifi v7 dont la nouvelle norme fait qu'elles se mettent en veille dès qu'il n'y a plus de connexion d'un usager + leur émission est directionnelle (ce qui évite aux personnes au bout du couloir d'être dans un flot d'ondes permanent) + elles permettent de se connecter via un simple QR-code affiché partout où cela est nécessaire pour une autorisation de trafic internet + SMS etc. pendant 24 heures. Ces bornes envoient les logs de connexion à DreanMachine qui les archives sur un SSD de 8 Go et elles ne sont plus transmises à Swisscom: c'est ASRO qui devient responsable de la conservation des logs et en permettra l'accès à la police sur instruction du juge;
9. DreanMachine peut gérer de la vidéosurveillance, des interphones avec vidéophone (comprenant les contrôles d'accès biométrique / photographie du visage). On pourrait installer un boîtier au rez-de-chaussée qui remplacerait le gros bouton <les syndicats> [et sa ligne du passotel 8)] et un autre au 3e qui remplacerait le bouton actuel contrôlé par l'horloge, l'appel passerait par DreanMachine pour aboutir sur un terminal (appareils spécifiques d'une taille équivalente à un téléphone mobile) placé dans chaque cellule et salles de conférence. Chaque membre ASRO pourrait lui-même gérer ses accès particuliers ou générer un qrCode pour ses invités particuliers / temporaires.

Vers midi nous fûmes rejoints par le vice-président Martin.

Nous avons conclu que l'offre est intéressante du point de vue économique et technique : Claude doit communiquer à Deylan la liste des personne/place de travail auprès desquelles devrait être installé un terminal, et Deylan nous calculera une proposition avec (7) + (8) + deux vidéophones + les 14 terminaux pour

cgas - BADEL Balmain	E
mai1 - SENN Mireille	E
sevREG - LELONG Aurélie	A
sevTPG - MAISON Leslie	F
sevTPG - LEGGIERO Vincent	G
sevVPT - BLANC Michel	K
ssp-SE - DAMARY Martin	I
ssp-SE - BEGUELIN Corinne	B
ssp-SE - STAUFFER Quentin	D
ssp-SE - ZUBER Aline	B
ssp-SE - VARONE Joël	B
syndicom - FISCO Antonio	H
petite salle de conférence	J
grande salle de conférence	L

Je reviendrai vers vous après réception du devis et avec une première analyse avec le Président et Vice-président.

Votre administrateur Claude REYMOND

2025-01-21asro_assemblee RAPPORT entretien avec entreprise FluxGroup le 21-01-2025 de 11h à 12h30.pdf

ASRO

association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

Destiné à l'assemblée du 27 mai 2025,
cet objet se référant au procès-verbal de la dernière assemblée,
je vous propose de le traiter juste après son adoption.
Sinon, il peut être versé dans les Divers.

19/05/2025 ajustement des indemnités forfaitaires et jetons de présence

2025-05-19asro_assemblee ajustement des indemnités forfaitaires et jetons de presence.pdf

Pour mémoire sur notre administration (articles 6 à 17)

Nous n'avons pas connaissance qu'il existe d'autre règlement que celui «de Locaux» de juillet 1918. Toutes les règles qui ont eu cours ont été formulées au sein des instances et seuls les procès-verbaux en attestent.

En 1991, le Bureau composé du président + vice-président + secrétaire + vice-secrétaire + trésorier siégeait plusieurs fois par mois et le comité d'une douzaine de représentant.e.s tous les deux mois. Quelques années plus tard, tout passe par le Comité qui se réunit jusqu'à 8 fois par an, il y a une période pendant laquelle chacun reçoit 25 CHF d'indemnité de présence. Puis le Comité décide de fixer à 40 francs le jeton de présence aux séances dès le 01.01.2000 et alloue 2000 CHF par an aux membres du Bureau. Dès que Claude REYMOND devient un président qui assume également le secrétariat et la comptabilité, le nombre de séances se réduit progressivement à 2, voire 1 séance par an, et les jetons de présence disparaissent en 2002. De 2006 à 2019 le secrétariat CGAS - auprès duquel Claude REYMOND est salarié - adresse en fin d'année une facture d'honoraire pour le secrétariat et/ou la comptabilité (montants variant entre 1173 CHF et 5261 CHF).

Depuis la révision statutaire introduisant notamment à l'article 7 «Le Bureau peut décider de déléguer la réalisation de ses décisions à un administrateur» (adoptée par l'assemblée du 26 novembre 2014), le nombre de membres du Bureau s'est réduit à trois (présidence + vice-présidence + administrateur) et celui du Conseil s'est réduit à 5 (présidence + vice-présidence + administrateur + vice-secrétaire + vice-trésorier). Ils échangent par téléphone, par courrier électronique ou de vive voix, mais pas nécessairement en plénum; et l'administrateur procède aussi souvent que nécessaire à des consultations par courriel.

Depuis le COVID qui a institué le travail au domicile, lorsque l'administrateur interroge les organes et si parmi ceux-là ne se trouve pas au moins une personne de chaque organisation disposant de locaux privatifs*, il l'ajoute en copie. Lorsque sa communication pourrait influencer les finances, les personnes en charge de la vérification sont également en copie - et ces dernières s'expriment parfois sur les choix envisagés.

* syndicom, SEV-TPG, SSP-VPOD, SEV-REG, CGAS (respectivement créés en 1850, 1899, 1905, 1919, 1962)

Extrait de l'assemblée du 24-11-2024 : l'assemblée avait demandé à l'administrateur un récapitulatif des décisions des instances en matière de financement afin d'établir un règlement - le récapitulatif a été remis en août 2023. S'il n'y a pas de candidat.e pour compléter le Bureau et reprendre les charges de Secrétaire ou de Trésorier, l'administrateur propose de rédiger un **règlement en matière d'indemnités** sur la base du récapitulatif: **approuvé.**

MISE A JOUR des usages forfaitaires de rémunération annuelle pour les fonctions statutaires

1 président.e	1000.00	si pas d'administrateur travaillant sur l'étage = 2000.00
2 vice-président.e	1000.00	+ en cas de remplacement présidence ≥ mois 1/12e
1000.00		
3 trésorier.ière	500.00	si pas d'administrateur = 2000.00
4 secrétaire	500.00	si pas d'administrateur = 2000.00
5 administrateur.trice	--.--	à l'heure pour son travail en dehors des séances ASRO
6 vice-secrétaire	500.00	

à personnes **élues** en 2024 **3000.00**

7 vérificateur.trice 150.00 par séance de révision effectuée

INTRODUCTION des jetons de présence par séance de délibération de l'Assemblée

1 président.e	50.00	
2 vice-président.e	50.00	
3 trésorier.ière	50.00	
4 secrétaire	50.00	
5 administrateur.trice	--.--	
6 vérificateur.trice	50.00	
7 titulaire	50.00	
8 suppléant.te	--.--	ou 50.00 si titulaire absent

présences assemblées 2024 **550.00** (5 présences le 21-04-2024 + 6 présences 07-11-2024)

De: **admin_ASRO** admin@asro1918.org
Objet: demande et question de la CGAS pour // asro_assemblee = ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L
Date: 19 mai 2025 à 11:28
À: Balmain Badel balmain.badel@cgas.ch
Cc: FISCO Antonio antonio.fisco@syndicomge.ch

RA

Merci Balmain pour ces deux points destinés à notre prochaine assemblée.

La présidence proposera sans doute :

1. d'aborder ton «2. Intérêt pour les tâches de révision, si formation adaptée possible» au point 4 de l'ordre du jour concernant les élections;
2. d'inscrire dans les Divers ta «"question des archives dans la cave »»

Claude REYMOND, administrateur ASRO
Association des salles de réunions ouvrières
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève - 022 731 87 07 - admin@asro1918.org

Le 19 mai 2025 à 10:49, Balmain Badel <balmain.badel@cgas.ch> a écrit :

Bonjour Claude,

Je te remercie pour cet ordre du jour de notre prochaine assemblée ASRO, il s'avère que la date du 27 mai me convient mieux que celle qui était initialement prévue.

1. Demande d'ajout "question des archives dans la cave"

Ton mail de ce jour me rappelle (un peu tardivement, pardon) que le secrétariat de la CGAS voudrait demander à l'ASRO la réactualisation de la question de la conservation des archives dans la cave, parce que depuis ma prise de fonction l'année passée j'ai constaté que la CGAS doit prendre des mesures concernant les siennes.

En fouillant un peu dans les PV publiés, j'étais tombé là-dessus en décembre:

03/12/2020 <https://www.asro1918.org/spip.php?article74>

la cave est ... «pleine à craquer de divers matériaux qui entravent l'accès aux archives du SSP et invalide le partage promis de longue date de celle-ci avec les autres membres. Nous prions le SSP d'effectuer un premier tri en portant à l'extérieur de la cave ce qui doit être évacué»;

15/06/2021 <https://www.asro1918.org/spip.php?article97>

S'agissant d'évacuer la cave des encombrants résultant des activités de Paolino CASANOVA, Claude indique qu'il n'a pas demandé de devis pour une benne parce qu'il faut que le SSP identifie les choses qu'il entend conserver, laisser le temps à Luis BLANCO de sélectionner le rebus dans la réserve pour la sono du PremierMai et disposer de sa clef afin de pouvoir évaluer s'il faut commander une benne de 5, 7, 9 ou 12 m3 = à suivre;

et sur cette page <https://www.asro1918.org/spip.php?article9> je vois qu'il est expliqué que la partie en vert est «toutes les parois de la zone en jaune sont à répartir entre les autres membres, soit les trois sections SEV + Comedia (devenu syndicom)».

Donc si le temps le permet, merci de prévoir ce point "question de la conservation des archives dans la cave" dans les Divers. Vu depuis quand la question semble se poser, son traitement pourrait évidemment attendre encore un peu le cas échéant...

2. Intérêt pour les tâches de révision, si formation adaptée possible

Concernant la recherche par l'ASRO de nouvelles personnes prêtes à procéder au contrôle des comptes dès le prochain exercice, j'aimerais faire part de mon intérêt dans la mesure où l'ASRO ne trouverait pas les personnes idéales dans les temps. Néanmoins, j'estime pour l'heure manquer de certaines compétences requises pour cette tâche et ne peux me porter candidat en l'état. Dans ton mail du 14 mai 2025 à 17:02, tu évoques une possibilité "il me semble qu'ASRO pourrait contribuer au financement d'un cours" MOVENDO approprié". D'après ce que je vois, la prochaine formation adaptée chez Movendo aura lieu à la fin septembre 2025(<https://www.movendo.ch/fr/ereignis/comptabilite-double-approfondissement>). Dans le cas où l'ASRO peinerait à trouver des réviseur-euses intéressé-es et compétent-es (ce qui semble être le cas ?), peut-être notre assemblée pourrait donc étudier la possibilité de prévoir une telle formation ? Dans mon cas, la CGAS serait sans aucun doute gagnante aussi et pourrait peut-être participer aux frais d'inscription ?

Avant toute chose, peut-être faudrait-il donc décider d'un délai pour trouver des réviseur-euses compétent-es, après lequel cette alternative pourrait se présenter ?

Merci pour l'attention qui sera portée à ce mail, avec mes salutations les meilleures,

Balmain Badel
Secrétaire administratif et politique
Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Terreaux du Temple 6, 1201 Genève
tel +41 79 367 50 33
www.cgas.ch